

Madame la Présidente
Communauté des Communes Val de l'Eyre
20, Route de Suzon
33830 BELIN-BELIET

ONF

Sud-Ouest

Cestas, le 5 juin 2019

Agence
interdépartementale
Landes - Nord-Aquitaine

Dossier suivi par Ludovic PATTE (05.56.68.24.58 ; 06.17.78.12.71 ; ludovic.patte.@onf.fr)

N/Réf. : 2019 – 320 –LP/CL

Objet : **Projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de SAINT-MAGNE**
Avis des personnes publiques associées

Site de Bordeaux
Bat C4.2
9, rue Raymond Manaud
33524 Bruges cedex
Tél. : 05 56 00 64 74
Fax : 05 56 00 64 70
Mél : ag.landes-nord-
aquitaine@onf.fr

Madame la Présidente,

Suite à votre courrier en date du 12/03/2019 (reçu le 20/03/2019) m'informant que le conseil de communauté avait, par délibération, arrêté le projet de Plan Local d'Urbanisme, je vous prie de trouver ci-joint l'avis de l'OFFICE NATIONAL des FORETS sur ce projet.

Je vous remercie d'avoir associé l'Office National des Forêts à vos réflexions. Au travers de ce document, le conseil de communauté intègre la préservation des espaces forestiers et des milieux naturels.

Plusieurs zonages sont présents sur la forêt communale de SAINT-MAGNE, les zonages N et NP répondent parfaitement à la nécessité de protéger ces espaces. De plus, le zonage NP vient renforcer les zones de lagunes et de biodiversité reconnue tel que les ripisylves sans remettre en question la gestion des espaces boisés.

Enfin, le code de l'urbanisme (Art R123-14) précise que le PLU doit faire figurer dans ses annexes, à titre informatif, les forêts qui relèvent du régime forestier. Il serait donc intéressant de compléter les annexes cartographiques et de faire figurer sur un plan les surfaces forestières qui relèvent du régime forestier ; les services aménagement et foncier se tiennent à votre disposition pour vous transmettre les données relatives à la forêt dans un format standard utilisé par les systèmes d'information géographiques.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie de recevoir l'expression de mes salutations distinguées.

p/ le Directeur d'Agence,
Le chef du service Foncier – Aménagement – SIG



François RETEAU